

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 28 Juin 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 16 juillet 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Marcel MAUNIER - Moussa BENKACI représenté par Jacques BOUDON - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Patrick BORÉ représenté par Jean-Louis TIXIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Michel BOULAN représenté par Joël MANCEL - Jean-Louis CANAL représenté par Loïc GACHON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Bruno CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT représenté par Gaëlle LENFANT - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Carine ROGER - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Sandra DALBIN représentée par Patrick PADOVANI - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Jacky GERARD représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Eliane ISIDORE représentée par Henri CAMBESSEDES - Albert LAPEYRE représenté par Josette VENTRE - Eric LE DISSÈS représenté par Jean MONTAGNAC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Patrick MENNUCCI représenté par Eric SCOTTO - Yves MESNARD représenté par Patrick PIN - Richard MIRON représenté par Jean-Claude DELAGE - Stéphane PICHON représenté par Bernard JACQUIER - Roger PIZOT représenté par Sophie DEGIOANNI - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jacques BESNAÏNOU - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Bernard DESTROST - Claude FILIPPI - Mireille JOUVE - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Philippe VERAN - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Madame et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h08 par Eugène CASELLI - Eric CASADO représenté à 11h20 par François BERNARDINI - Gilbert FERRARI représenté à 11h20 par Nicole JOULIA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Chrystiane PAUL à 10h50 - Roger PELLENC à 10h51 - Elisabeth PHILIPPE à 11h07 - Marie MUSTACHIA à 11h07 - Frédéric VIGOUROUX à 11h15 - Frédéric COLLART à 11h25 - Loïc GACHON à 11h25 - Georges ROSSO à 11h25 - Henri CAMBESSEDES à 11h25 - Roger MEI à 11h26 - Antoine MAGGIO à 11h32 - Marcel MAUNIER à 11h47 - Emmanuelle SINOPOLI à 11h56 - Henri PONS à 12h00 - Jean-Pascal GOURNES à 12h00 - Arlette FRUCTUS à 12h00 - Pascal MONTECOT à 12h00 - Albert GUIGUI à 12h00 - Philippe GINOUX à 12h00 - Auguste COLOMB à 12h00 - Mireille BALETTI à 12h05 - Jules SUSINI à 12h13 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 12h30 - Nouriaty DJAMBAE à 12h30 - Roland BULM à 12h32 - Patrick VILORIA à 12h35 - Richard FINDYKIAN à 12h33 - Nathalie FEDI à 12h32 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 12h35 - Francis TAULAN à 12h35 - Dominique FLEURY-VLASTO à 12h36 - Pascale MORBELLI à 12h37 - Marie-Claude MICHEL à 12h37 - Jean-Claude MONDOLINI à 12h37 - Stéphane RAVIER à 12h39

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 030-4079/18/CM

**■ Ouvertures, modifications et affectations d'AP/CP - Budget Principal
Métropolitain - Territoire du Pays d'Aix
MET 18/7306/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisation déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui d'ouvrir, de modifier et d'affecter les autorisations de programme suivantes.

1 –OUVERTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU PLUVIAL

Transfert compétence Pluvial (DI909)

Dans le cadre du transfert de la compétence pluviale à la Métropole Aix Marseille Provence, et suite à l'approbation des conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée, il est proposé d'ouvrir une Autorisation de Programme.

Les crédits de paiement relatifs à cette autorisation de programme proposent pour l'exercice 2018 d'intégrer l'ensemble des opérations engagées et transférées.

Les crédits de paiement pour les années suivantes correspondent au montant évalué par la CLECT

Pour ces raisons, il convient donc aujourd'hui d'ouvrir et d'affecter une autorisation de programme d'un montant total de 11 804 000 € avec un CP 2018 de 6 130 000 € et un CP 2019 de 5 674 000 €.

Transfert compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DI908)

Dans le cadre du transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Métropole Aix Marseille Provence, il est proposé d'ouvrir une Autorisation de Programme.

Les crédits de paiement relatifs à cette autorisation de programme proposent pour l'exercice 2018 d'intégrer l'ensemble des opérations engagées et transférées.

Les crédits de paiement pour les années suivantes correspondent au montant évalué par la CLECT

Pour ces raisons, il convient donc aujourd'hui d'ouvrir et d'affecter une autorisation de programme d'un montant total de 800 000 € avec un CP 2018 de 400 000 € et un CP 2019 de 400 000 €.

DIRECTION DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI :

Participation à la construction du siège de l'association Aix Multi Services (DI3481/EST)

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 16 juillet 2018

L'association Aix Multi Services intervient depuis plus de 20 ans dans le secteur de l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion), à travers ses activités dans les espaces verts et naturels du Pays d'Aix.

Avec un Conseil d'Administration bénévole et une équipe de permanents en charge de l'encadrement et de l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, elle accueille plus de 80 salariés polyvalents par an. Durant leur contrat de travail, les salariés peuvent mobiliser des formations qualifiantes et des ateliers pour préparer leur sortie à l'emploi.

A ce titre AMS est devenu un acteur essentiel en termes d'utilité sociale et environnementale pour le territoire du pays d'Aix.

Actuellement installée provisoirement à la Pauliane, l'association est impactée par les travaux du campus universitaire et doit quitter ses locaux avant la fin de l'année 2018.

De façon à renforcer son développement, AMS porte actuellement le projet de construction de son siège et de ses locaux d'exploitation. Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a manifesté sa volonté de voir aboutir ce projet.

Ce projet est évalué à 625 313 € et des demandes de participation ont été sollicitées auprès de l'Etat, de la Région PACA, du Département des Bouches-du-Rhône et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A ce jour le Département s'est engagé à hauteur de 200 000 € et l'Etat (FDI) pour 15 000 € (financement de l'étude d'architecture).

Le conseil de Territoire du Pays d'Aix souhaite s'engager quant à lui à hauteur de 200 000 €.

Il convient donc aujourd'hui d'ouvrir et d'affecter une autorisation de programme d'un montant total de 200 000 € avec un CP 2018 de 150 000 € et un CP 2019 de 50 000 €.

DIRECTION DE LA VOIRIE

Opération Aix Pioline Bastide de Verdache (DI350AP3/EST)

Dans le cadre de la réhabilitation de la zone commerciale de la Pioline, des études sont menées depuis 2 ans pour améliorer et sécuriser le secteur. Aux abords de cette voirie, de nombreux permis sont sortis et les constructions nouvelles modifient les usages.

Il est donc devenu nécessaire de prévoir des accotements ou de les mettre aux normes afin de sécuriser les cheminements piétons.

Ainsi un programme de réhabilitation de la ZA de la Pioline est soumis pour approbation au Conseil de Territoire du 21 juin 2018.

Ce programme nécessite l'ouverture et l'affectation d'une AP de 1 100 000€ avec un CP 2018 de 1 000 €.

Opération « les Pennes Mirabeau / PUP les Rigons Plan de campagne » (DI343AP4/BPMF)

Suite au transfert de la compétence Urbanisme au 1er janvier 2018, les PUP (Projet Urbain Partenarial) des communes sont de fait transférés à la Métropole. Par délibération du 22 mars 2018, la Métropole indiquait que les PUP signés par les communes avant 2018 continueraient d'être gérés par les communes à l'exception de ceux compris dans les périmètres de zones d'activités métropolitaines ou des opérations d'aménagements métropolitaines.

Le PUP des RIGONS étant intégralement situé sur la zone commerciale de Plan de Campagne, il est aujourd'hui nécessaire de reprendre ce projet.

**Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 16 juillet 2018**

Le montant estimé à ce jour des travaux et dépenses afférentes s'élève à 13 700 000 €.

Ce programme nécessite l'ouverture et l'affectation d'une AP de 13 700 000 € avec un CP 2018 de 500 000 €.

Par ailleurs, le PUP est une procédure d'urbanisme qui permet aux collectivités de percevoir des participations en substitution de la taxe d'aménagement. Sur le PUP des Rigons, les participations des aménageurs privés s'élèveraient à 9,2 M€.

Il convient donc d'ouvrir également une autorisation de programme en recettes de 9,2 M€ avec un crédit de paiement 2018 de 84.000 €. (RI343AP4-BPMF)

Opération « toutes Communes / Travaux ZAE » (DI336AP/BPMF)

Suite aux transferts des ZAE à la Métropole au 1er janvier 2018, et face à l'impossibilité de rendre effectif le transfert à cette date, des conventions de gestion ont été passées avec les 24 communes concernées.

En ce qui concerne les coûts d'investissement, la convention prévoit que les communes doivent solliciter la Métropole pour obtenir une validation et contractualiser avec elle via une convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée. Ainsi plusieurs communes ont d'ores et déjà sollicité le Territoire du Pays d'Aix.

Il s'avère donc nécessaire de prévoir les financements afin de pouvoir honorer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Ce programme nécessite l'ouverture et l'affectation d'une AP de 500 000 € avec un CP 2018 de 50 000 €.

Opération d'aménagement « Vitrolles / PUP les Bords de l'Etang » (DI312AP - BPMF)

L'opération d'aménagement des Bords de l'Etang à Vitrolles a été déclarée d'intérêt métropolitain lors du Conseil du 19 octobre 2017. Ce projet est mis en œuvre dans le cadre d'un PUP (Projet Urbain Partenarial), pour lequel la Métropole est compétente depuis le transfert de la compétence urbanisme au 1^{er} janvier 2018.

Par délibération du 22 mars 2018, la Métropole a confirmé que les PUP signés par les communes avant 2018 continueraient d'être gérés par les communes à l'exception de ceux compris dans les périmètres de zones d'activités métropolitaines ou des opérations d'aménagements métropolitaines.

Le PUP des Bords de l'Etang doit donc être inscrit dans le BPMF du territoire. Le montant des travaux nécessaires à l'opération s'élève à 5 640 000 €TTC.

Ce programme nécessite l'ouverture et l'affectation d'une AP de 5 640 000 € avec un CP 2018 de 1 105 000 €.

Le PUP permet aux collectivités de percevoir des participations aux équipements publics, réalisés pour les besoins de l'opération. Ces participations se substituent à la taxe d'aménagement. Les recettes du PUP des Bords de l'Etang s'élèvent à 3 500 000 €HT.

Il convient donc d'ouvrir également une autorisation de programme en recettes de 3,5 M€ avec un crédit de paiement 2018 de 1 191 000 €. (RI312AP – BPMF)

AP	TOTAL AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
AP Dépenses	5 640 000	1 105 000	3 840 000	695 000	
AP Recettes	3 500 000	1 191 000	1 472 000	500 000	337 000

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 16 juillet 2018

Opération d'aménagement« ZAC Pallières 2 » (DI343AP5 - BPMF)

L'opération d'aménagement de la ZAC Pallières 2 aux Pennes-Mirabeau a été déclarée d'intérêt métropolitain lors du Conseil du 19 octobre 2017. Cette opération est concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires. La Métropole se substituera à la Commune dans le contrat de concession d'aménagement. Pour les années à venir il est nécessaire de prévoir des avances de trésorerie remboursable à l'opération, **ce qui nécessite l'ouverture et l'affectation d'une autorisation de programme de 600 000€ avec un crédit de paiement 2018 de 300 000€ et un crédit de paiement de 300 000€ en 2019.**

2 –MODIFICATIONS ET CLOTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Direction de l'urbanisme

Afin d'optimiser la gestion budgétaire, il convient de réunir les deux autorisations de programme PLU Communes et PLUI actuelles au sein d'une seule AP « PLUI » tout en y intégrant les crédits relatifs aux transferts de compétence évalués par la CLECT.

Pour ce faire il convient d'une part de **clôturer l'autorisation de programme codifiée DI719AP2** « PLU reprise des procédures communales... » d'un montant de 1 500 000 € (RAF : 1 500 000€) et d'autre part **d'augmenter et d'affecter l'autorisation de programme codifiée DI719AP** « PLUI accompagnement transfert de compétence » de + 2 055 000 € pour la porter à un montant global de 4 055 000 € (intégration de l'AP DI719AP2 +1.5M€ et du transfert CLECT +555 000 €).

DI719AP « PLUI... »

AP initial : 2 000 000 €

Modification : + 2 055 000

AP après augmentation : 4 055 000 €

Déjà financé au 31/12/2017 : 66 600 €

CP 2018 : 1 655 000 €

CP 2019 : 1 050 000 €

Reste à financer : 1 283 400 €

Direction du Technopole de l'Arbois

Opération pérennisation du patrimoine bâti Arbois

L'installation généralisée d'un dispositif d'Alarme anti-intrusion et de contrôle d'accès sur 12 bâtiments gérés par le Technopole de l'Arbois est nécessaire pour sécuriser le site du Petit Arbois. Ce dispositif se substitue à des prestations de gardiennage 24h/24h et 7j/7j actuellement en place. Le budget prévisionnel est de + 90 000 € pour la partie des bâtiments relevant du champ de la TVA et de + 120 000 € pour les bâtiments non assujettis.

Aussi il convient d'augmenter et d'affecter les AP suivantes :

DI9045TT/EST :

-

AP initial : 450 000 €

Modification : + 90 000 €

AP après augmentation : 540 000 €

CP 2018 : 448 000 € Reste à Financer : 92 000 €

DI9045HT/EST :

-

AP initial : 150 000 €

Modification : + 120 000 €

AP après augmentation : 270 000 €

CP 2018 : 150 000 € Reste à Financer : 120 000 €

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 16 juillet 2018

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° HN 040-173/16/CM du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole portant intégration de la situation des Autorisations de Programme et d'Engagement au 31/12/2015 dans la gestion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°FAG 062-3081/17/CM. du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 portant ouverture, modification et clôture d'autorisation de programme au Budget Primitif Métropolitain Fractionné, Territoire du Pays d'Aix ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les ouvertures des autorisations de programme du Territoire du Pays d'Aix et leur affectation telles que proposées ci-dessus.

Article 2 :

Sont approuvées les modifications des autorisations de programme du Territoire du Pays d'Aix et leur affectation telles que proposées ci-dessus.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Didier KHELFA

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 16 juillet 2018